

Jugé pour viols et agressions sexuelles, Georges Tron dénonce un "complot"



Ce mardi 12 décembre, l'ex-secrétaire d'État, accusé de viols par deux anciennes employées municipales, comparaît à nouveau devant la cour d'assises de Bobigny.

Cette affaire avait éclaté en 2011. Alors secrétaire d'Etat UMP chargé de la Fonction publique, Georges Trons était accusé de viols et agressions sexuelles (sous couvert de réflexologie, une technique de massage des pieds) par deux ex-adjointes de sa mairie de Draveil. En 2013, les juges d'instruction d'Evry ont prononcé un non-lieu mais les deux femmes avaient fait appel. Après six ans de procédure, Georges Tron comparaît à nouveau ce mardi 12 décembre devant la cour d'assises de Bobigny.

La défense de Georges Tron

Pour l'édile il s'agit d'un « complot ». Selon lui, sa passion pour la réflexologie plantaire a été utilisée pour lui « nuire ». Les plaignantes ont affirmé que cette pratique était le prélude à des attouchements et des pénétrations digitales qu'elles disent avoir subis entre 2007 et 2010. De son côté, Georges Tron a assuré, au cours de l'interrogatoire sur sa personnalité, que la réflexologie était pour lui une activité assumée dans la mesure où il était membre fondateur de l'Association pour l'alternative en médecine (APAM). « Je ne pensais pas une seconde que ça pouvait poser problème », a-t-il ajouté. « La réflexologie est devenue un outil pour me nuire », a-t-il soutenu.

Complot du Front national

En outre, Georges Tron a maintenu sa thèse de complot du Front national, qu'il avait évoquée dans les colonnes du [Journal du Dimanche, le 10 décembre](#). « Philippe Olivier, le beau-frère de Marine Le Pen, a joué un rôle central. (...) Son ordinateur a servi à envoyer au moins un mail d'une plaignante. Mon ancien directeur de cabinet, dont j'ai découvert qu'il avait été sur la liste du FN pour les élections municipales de 1995, a payé les billets de train de mes accusatrices pour aller voir leur avocat à Marseille. Il s'agissait de Gilbert Collard, actuel député proche Marine Le Pen ». Cependant, l'instruction n'a pas démontré ces faits.

Le maire de Draveil a également été interrogé par son avocat, Eric Dupond-Moretti, s'il avait été infidèle en 35 ans de mariage. « Une fois, je n'ai aucune fierté à l'avouer ici », a avoué Georges Tron. Malgré ces propos, son épouse lui apporté un soutien lors du procès. « Je pense que mon mari est complètement innocent, j'attends qu'il puisse laver son honneur et qu'on retrouve une sérénité au sein de notre famille », a-t-elle déclaré, appelée à la barre. Des dizaines de personnes doivent témoigner au cours de ce procès qui doit durer jusqu'au 22 décembre.